

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 septembre 2006
(convocation du 11 septembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Septembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à M. NEUVILLE Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DELAUNAY Michèle

LA SEANCE EST OUVERTE

Montée par l'avant dans les bus - Décision

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis novembre 2005, le réseau Tbc expérimente sur 6 lignes du réseau la montée par l'avant sur les bases suivantes :

- 6 lignes concernées (44, 45, 46, 47, 84 et la ligne 50 depuis avril 2006),
- modification du positionnement des valideurs (2 à l'avant) pour faciliter l'accès des voyageurs,
- condamnation des portes arrière en ouverture extérieure,
- installation d'une signalétique dédiée (intérieur, extérieur) pour rappeler les sens de circulation,
- campagne de communication auprès des mairies concernées, associations et établissements scolaires.

Après 9 mois d'exploitation, il convient de tirer un 1^{er} bilan qui fait apparaître les points suivants :

- amélioration de la relation conducteurs / clientèle,
- pas d'effet négatif sur les temps de parcours, plutôt des gains de temps (ligne 45) liés à une fluidification des flux à l'intérieur des autobus,
- augmentation des validations et diminution de la fraude,
- peu de réclamations clientèle : les principales remarques proviennent de personnes ayant des problèmes de mobilité pour bénéficier d'une descente par l'avant (cas pris en compte par le réseau Tbc),
- signalétique intérieure à renforcer pour inciter la descente par l'arrière,
- autorisation pour les personnes à mobilité réduite de monter par la porte centrale (maintien d'un valideur en face de la porte centrale couplé avec la commande PMR).

Au regard de ces conclusions, il apparaît que la montée par l'avant a bien été acceptée tant par la clientèle que par les conducteurs et que les craintes d'un impact négatif sur les temps de parcours ne sont pas avérées.

Dans ce cadre, il vous est proposé de valider :

- le principe de la généralisation de la montée par l'avant à l'ensemble du réseau, ce qui permettra d'équiper les nouveaux véhicules conformément à ce mode d'accès,
- le projet de planning suivant ; la généralisation de la montée par l'avant ne pourra, en effet, se faire que par étape en raison du travail de mise en œuvre (disponibilité des véhicules, cablages...) et la nécessité d'informer préalablement la clientèle.
 - ligne 16 et cadran nord ouest dernier trimestre 2006
 - lignes secteur ouest 1^{er} trimestre 2007
 - lignes sud ouest et rive droite rentrée scolaire 2007

Les coûts de modification technique des véhicules et d'information de la clientèle seront pris en charge par le délégataire.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- ➡ autoriser la mise en équipement des nouveaux bus conformément aux spécificités liées à la montée par l'avant,
- ➡ décider de la généralisation de la montée par l'avant à l'ensemble des bus du réseau de transport selon le planning proposé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 septembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
3 OCTOBRE 2006

M. PIERRE BRANA